



Politique sur les femmes enceintes participant aux activités sanctionnées par la Fédération québécoise d'ultimate

Application de la politique :

- Dès le 8 octobre 2016
- Dans toutes les activités reconnues par la fédération. Ceci inclut, notamment, mais pas exclusivement, les ligues, les compétitions, les entraînements, les essais libres, les journées portes ouvertes ou d'initiation ainsi que les activités reconnaissances des bénévoles.

Objectifs de la politique :

- Informer les membres des risques associés à la pratique de l'ultimate lorsqu'on est enceinte;
- Prévenir de possibles malaises entre les membres de la communauté d'ultimate face à la pratique de l'ultimate par les femmes enceintes;
- Guider les associations locales affiliées dans leurs questionnements face à la pratique de l'ultimate par les femmes enceintes.

Politique :

Bien que l'ultimate se veuille un sport sans contact, accessible à tous et inclusif, la Fédération québécoise d'ultimate souligne que les collisions accidentelles sont fréquentes et peuvent blesser les participants.

En jouant dans une des activités reconnues par la fédération, la joueuse enceinte s'engage à consulter son médecin/sage-femme afin de déterminer s'il est prudent de pratiquer l'ultimate. La joueuse s'engage à maintenir le suivi avec son médecin/sage-femme afin de déterminer si la pratique de l'ultimate demeure sécuritaire tout au long de sa grossesse. La joueuse accepte aussi le fait que les risques d'accident augmentent au fil de sa grossesse. Il est important que le médecin/sage-femme soit informé que les adversaires ne sont pas tenus d'ajuster leur niveau d'intensité de jeu face à la condition physique de la joueuse. La joueuse enceinte est la seule responsable de ses décisions et de ses actions subséquentes.

Adopté par le conseil d'administration de la Fédération : jeudi 8 septembre 2016

Signature de la secrétaire :